

# PLUM' INFO

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 55

Responsable publication: M. CHEVALIER

1 02.96.83.12.31. – Fax: 02.96.83.15.63.

1 E-mail: MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <a href="http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/">http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/</a> Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 17 Octobre 2013

## **RESUME CONSEIL DU 21 Septembre :**

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Revoyure du contrat de territoire 2010 -2015 avec le Conseil Général : autorisation signature avenant : M. le Maire rappelle les modalités des contrats de territoire ; qu'il a été prévu à partir de 2012 une possibilité de revoyure en fonction de l'évolution des orientations du territoire. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à valider le projet de contrat de territoire et à signer l'avenant.

<u>Stade athlétisme: autorisation signature bail emphytéotique avec la Communauté de Communes</u>: M. le Maire rappelle les décisions antérieures relatives à la réalisation de la piste, que la commune reste propriétaire du terrain et qu'il y a lieu de rédiger un bail emphytéotique avec la communauté de communes qui dispose de la piste.

Après délibération, le CM donne son accord pour conclure un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes selon les conditions énumérées dans le bail.

Stade: devis abri pour rangement: M. le Maire expose au CM qu'il serait opportun de prévoir un abri en bois pour stocker le matériel d'athlétisme et présente les devis. Après délibération, le CM décide d'acheter un abri et retient l'offre de LEROY MERLIN.

<u>Cimetière : devis préau cimetière :</u> M. le Maire expose au CM que les membres du CCAS ont émis le souhait de poser un préau au cimetière pour abriter les familles lors des obsèques et présente des devis. Après délibération, le CM décide d'acheter un préau et retient l'offre de LEROY MERLIN et celle de RANCE CONSTRUCTIONS pour la dalle.

Eglise: choix du bureau de contrôle technique: M. le Maire rappelle au CM qu'il est obligatoire de retenir un bureau de contrôle technique et présente des devis. Après délibération, le CM retient la proposition du bureau de contrôle SOCOTEC.

Effacement des réseaux BT et EP du bourg : devis SDE : M. le Maire fait part au CM qu'avant d'intervenir sur la voirie du bourg, il est nécessaire d'effacer les réseaux. Après délibération, le CM approuve le projet d'effacement des réseaux et les devis estimatifs présentés par le SDE ; basse tension : 135 000 € TTC (25 % à la charge de la commune) ; éclairage public : 60 000 € TTC (50 % à la charge de la commune + 5 % de frais de maitrise d'œuvre).

Effacement réseau téléphonique du bourg : devis SDE : M. le Maire fait part au CM qu'avant d'intervenir sur la voirie du Bourg, il est nécessaire d'effacer le réseau téléphonique. Après délibération, le CM approuve ce projet et le devis estimatif présenté par le SDE : 20 600 € TTC (travaux à la charge de la commune).

<u>Carrefour rue de Trémorel : devis rambarde et grillage</u> : M. le Maire présente des devis de rambarde, portillon et grillage afin de sécuriser et d'aménager le carrefour entre la rue de Trémorel et le bas du lotissement des Châtaigniers.

Le CM décide de réaliser ses aménagements et retient les devis des Ets BUSNEL pour la rambarde, portillon et des ETS GUILLEMOT pour le grillage.

Plantations ETOS: autorisation intervention ONF: M. le Maire rappelle au CM la décision qui avait été prise pour réaliser une 1ère tranche d'élagage et d'éclaircissement autour du périmètre de protection de l'ETOS et que l'ONF propose de réaliser une 2ème tranche sur les autres parcelles (parcelles 224 – 225 – 226 et 227). Le CM décide de mandater les services de l'ONF pour effectuer le martelage de ces parcelles.

Vente du bois : prix du stère : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de l'opération d'éclaircie et élagage des plantations à l'ETOS, il est nécessaire de fixer le prix de vente des stères de bois de chauffage. Le CM décide de fixer le prix du stère à 10 € TTC.

<u>Subventions</u> <u>2013</u> (<u>fin</u>): Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

<u>Tarifs salle des fêtes 2014</u>: Le CM décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes d'environ 2 % à compter du 01.01.2014. Les tarifs restent inchangés pour le Club du Bon Accueil, l'EPMM et la Nicolail' qui utilisent la salle de manière hebdomadaire ou mensuelle (le détail des tarifs est disponible en mairie).

Manoir: tarif collation usage salle d'activité: M. le Maire fait part au CM que suite aux demandes des utilisateurs de la salle, il y a lieu de prévoir une prestation collation et d'en fixer les tarifs. Le CM fixe les tarifs suivants: prestation n°1 (avec viennoiserie 2,50 € et avec eau 3.00€); prestation n°2 (avec gâteaux emballés 2,00 € et avec eau 2,50 €).

Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal (le Mottay G 684) : M. le Maire rappelle la législation relative aux biens sans maître et informe le CM que le bien situé au Mottay (parcelle G 684) rentre dans le cadre de cette procédure. Le CM décide que la commune s'appropriera ce bien et autorise M. le Maire à prendre un arrêté pour l'incorporer dans le domaine communal.

Acquisition d'un bien sans maître (Launay Blouët): M. le Maire rappelle la législation relative aux biens sans maître et informe le CM que le bien situé à Launay Blouët (parcelles H 604 & H 605) répond aux critères des biens sans maître. Le CM décide de mettre en place la procédure pour incorporer ce bien dans le domaine communal.

#### PELE - MELE:

 $1^{\rm ère}$  édition du vide-grenier spécial Loisirs Créatifs à la salle Saint Pierre le 10 novembre de 10H00 à 17H00 ; organisation Familles Rurales, entrée gratuite.

#### **DATES A RETENIR:**

Permanences:

Maire: de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1<sup>er</sup> adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de octobre à novembre

19 Octobre : Poulet frites des Taupes à Plum

20 Octobre : Foulées Plumaugataises

26 Octobre : Inauguration de la piste d'athlétisme

29 Octobre : AG FNACA

10 Novembre : Loto du comité des fêtes

10 Novembre : Vide Grenier spécial loisirs créatifs 17 Novembre : Commémoration armistice 1918

23 Novembre : repas de l'école

Prochain Conseil Municipal: Mercredi 23/10 à 20H00

Dans Le Canton

20 Octobre : Paëlla des GAS DE LA RANCE à Caulnes

animée par « les Crévindious »

Messes:

Dimanche 20 Octobre à 10 h 30 à Saint Maden (messe

des familles)

Samedi 26 Octobre à 18 h 00 à Plumaugat Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre à 10 h 30 (Toussaint)

Dimanche 17 Novembre à 10 h 30 (commémoration

armistice)

Football:
20 octobre - 15H30 : St Jacut SP2
27 octobre - 15H30 : Trémorel US
3 novembre - 15H00 : Lanrelas CS2

10 novembre – 15H00 : Sévignac / Rouillac JS 24 novembre – 15H00 : Guitté / Guenroc AS

## Aides aux Études Année 2013 – 2014 Conseil Général des Côtes d'Armor



Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus famillaux	Délais de dépôt
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS*	Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée en Côtes d'Armor. Il est remboursable à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5 % par an et par prêt. Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus estudiantin.	500 €  ou  1 000 €  ou  1 500 €	Avant le 31 mars de chaque année
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines.	de 150 €  à 1 200 € selon la durée et le pays	avant le départ

- \* Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :
  - toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC;
  - toute formation à caractère s'anitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V,
     dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Isabelle VUYLSTEKER\_au 02.96.80.00.93

#### Maison du Département Dinan

7 rue Victor Schoelcher CS96370 22106 Dinan Cedex

**2.96.80.00.80** 

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <a href="http://cotesdarmor.fr/">http://cotesdarmor.fr/</a> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.

Possibilité de simulation de l'aide en ligne dans la rubrique E-services.

Impression: Mairie de PLUMAUGAT - Ne pas jeter sur la voie publique.